

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE L'ICCAT  
(ROP) POUR LES TRANSBORDEMENTS 2016/2017**  
(Secrétariat de l'ICCAT)

## Introduction

En vertu des dispositions de la Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement [Rec. 12-06], tous les transbordements en mer sont interdits, sauf en ce qui concerne les grands palangriers (LSPLV) qui peuvent seulement procéder à des transbordements sous réserve d'une série de dispositions, notamment l'exigence d'avoir un observateur à bord des navires de charge qui reçoivent le transbordement, lequel doit être placé à bord par le Secrétariat.

Le ROP-Transbordement est actuellement mis en œuvre par un consortium comprenant Marine Resources Assessment Group Ltd (MRAG) et Capricorn Fisheries Monitoring, (CapFish), dans le cadre d'un contrat signé le 23 avril 2007. Depuis lors, ce contrat a été annuellement renouvelé le 23 avril de chaque année. Le programme est financé par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (CPC) y participant. Le Belize, la Chine, la Côte d'Ivoire, le Japon, la Corée, les Philippines, le Sénégal, St. Vincent et les Grenadines et le Taïpei chinois ont participé au ROP pour les transbordements au cours de la période 2016/17.

## Mise en œuvre et opération

Des informations détaillées sur les aspects opérationnels du programme sont présentées dans le rapport soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre, qui se trouve à l'**Appendice 1**.

Les cas de non-application potentielle sont désormais directement envoyés par le consortium aux CPC (en ajoutant le Secrétariat en copie). Ces cas, ainsi que les réponses apportées par les CPC, sont présentés dans le document qui se trouve à l'**Appendice 1** du **COC-305/17**. Les rapports d'observateurs reçus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 sont disponibles sur le site web de l'ICCAT, à :

Année en cours : [http://www.iccat.int/Documents/Comply/transshipmentreports\\_current.pdf](http://www.iccat.int/Documents/Comply/transshipmentreports_current.pdf)

Année précédente : <http://www.iccat.int/Documents/Comply/transshipmentreports.pdf>

## Coopération avec d'autres ORGP thonières

Le Secrétariat continue à mettre en œuvre la partie du programme d'observateurs correspondant au thon rouge de l'océan Atlantique Sud pour le compte de CCSBT, sachant que le thon rouge du Sud est également une espèce relevant de l'ICCAT et qu'elle est déjà couverte par le Programme de l'ICCAT. Un nouveau protocole d'entente a été signé en 2015 avec la CCSBT afin d'incorporer les actualisations de la recommandation. Le protocole d'entente signé avec la CTOI en vue d'établir un pool commun d'observateurs qui pourraient demeurer à bord des navires de charge qui opèrent à la fois dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien au cours de la même sortie reste en vigueur.

## Résultats à ce jour

Depuis le lancement du Programme, 206 demandes de déploiements d'observateurs ont été reçues, même si cinq demandes ont été annulées. Conformément aux exigences de la Rec. 16-15, les rapports d'observateurs sont désormais publiés sur le site web de l'ICCAT et les sections pertinentes sont occultées à des fins de confidentialité. Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, 321.226 t de poissons et de produits de poisson avaient été déclarées comme ayant été transbordées en mer dans le cadre du programme depuis son lancement, mais ce chiffre inclut le transbordement d'espèces ne relevant pas de l'ICCAT.

Le **Tableau 1** présente les quantités transbordées en 2016, conformément à ce qui a été déclaré par l'intermédiaire du consortium chargé de la mise en œuvre du ROP. Quelques divergences de ventilations et/ou de totaux existent entre les rapports annuels de transbordement des CPC et la base de données fournie par le consortium.

Tableau 1. Quantités transbordées en 2016 par CPC, espèces et type de produit.

Année	Pavillon de pêche	Code espèce	Poids manipulé	Éviscéré et sans branchies	Nombre	Filets	Poids vif	Ailerons de requins	Poids arrondi	Ventrèche	Autre	Total	
2016	Taïpei chinois	ALB							100,6			100,6	
		BET		11738,7								11738,7	
		BUM	0,9									0,9	
		OIL	0,3									0,3	
		SAI		0,5								0,5	
		SSP	0,1									0,1	
		SWO	236,1	15,5	0,4							251,9	
		WAH	0,1									0,1	
		YFT		718,1									718,1
	Chine R.P	ALB								82,7			82,7
		BET	1,2	5256,9				0,2		0,1			5258,3
		BUM	24,2										24,2
		OIL	5,0										5,0
		OTF	3,5							0,4			3,9
		SAI	0,5										0,5
		SMA	1,8										1,8
		SSM	2,5										2,5
		SWO	531,6										531,6
		YFT		166,3									166,3
		SKH	4,3										4,3
		OPA	4,9										4,9
		BLZ	1,8										1,8
	Corée, Rep	ALB			1,3					9,7			11,0
		BET			527,1								527,1
		BLM			2,4								2,4
		BSH								10,2			10,2
		BUK	35,2										35,2
		BUM			0,1								0,1
		MAK	4,1										4,1
		MLS	0,0	0,2									0,3
		OIL	1,2										1,2
		OTF										2,1	2,1
		SAI	2,1										2,1
		SBF		93,5									93,5
		SKJ	0,7										0,7
		SPF	0,8										0,8
		SWO	13,8	0,3									14,0
		WAH	3,6										3,6
		YFT		282,1									282,1
		SKH							0,3				0,3
		OPA	0,2										0,2
	BRA								4,1			4,1	
DOL								2,6			2,6		
Japon	ALB		7,8	27,0					686,2			721,0	
	BET			5794,2								5794,2	
	BIL		0,6	0,4								1,0	
	BLM		3,1	0,1								3,1	
	BUK	171,0			17,3						4,2	192,4	
	BUM	77,3	31,8			0,6						109,8	
	COM	3,6										3,6	
	MAK	0,1				0,8						1,0	
	MIX										1,1	1,1	
	MLS	0,2	5,7									5,8	
	OTF	2,5						0,0			0,4	2,9	
	SAI	4,8										4,8	
	SBF		946,2									946,2	
	SKJ								0,2			0,2	
	SMA					1,4						1,4	
	SPF	0,2										0,2	
	SSM	5,9										5,9	
	SSP	3,3										3,3	
	SWO	277,2	19,8		131,6							428,6	
	TUN					1,3					1,5	2,8	
	WAH	0,3										0,3	
YFT	4,7	1466,7									1471,5		
MAW	0,9										0,9		
SKH						3,7				0,1	3,9		
OPA	15,3					0,5					15,8		
DOL	0,5	0,2						2,1			2,8		

Année	Pavillon de pêche	Code espèce	Poids manipulé	Éviscéré et sans branchies	Nombre	Filets	Poids vif	Ailerons de requins	Poids arrondi	Ventrèche	Autre	Total	
		BLZ	3,9									3,9	
		SFA	0,3									0,3	
	Belize	ALB		402,1					112,0			112,0	
		BET	27,2									402,1	
		SWO			12,2								27,2
		YFT											12,2
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	BET		352,4								352,4	
		SWO	14,0									14,0	
		YFT			7,8								7,8
	Côte d'Ivoire	BET		378,2								378,2	
		SWO	27,8									27,8	
		YFT			46,0								46,0
	Sénégal	BET		48,9								48,9	
		YFT			3,7								3,7
<b>Total 2016</b>			1532,9	28346,3	18,9	138,7	0,2	0,3	1010,7		9,4	31057,3	

En 2016, le nombre de LSPLV et de transbordements par CPC s'élevait à :

CPC	Nbr de LSPLV	Nbr total de transbordements
Belize	2	12
Chine R.P	97	177
Taipei chinois	58	384
Côte d'Ivoire	2	10
Japon	72	238
Corée, Rép.	12	19
Sénégal	1	3
Saint-Vincent-et-les Grenadines	3	11

Les rapports exhaustifs soumis par les participants au ROP évaluant le contenu et les conclusions des rapports d'observateurs sont inclus à l'**Appendice 2**. Les rapports reçus des participants au programme, tels que requis au paragraphe 22 de la Recommandation 12-06/16-15, se trouvent à l'**Annexe 1** pour le transbordement en mer et à l'**Annexe 2** pour le transbordement au port.

Le **Tableau 2** fournit un résumé des déploiements depuis le mois d'octobre 2016.

Pour obtenir des informations sur les cas de non-application potentielle détectés dans le cadre du ROP-Transbordement, il convient de consulter le **COC-305/17**.

### Partage d'informations et guides d'identification

Le manuel du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (transbordement) a été publié sur la page web de l'ICCAT à l'adresse suivante: [http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT\\_Observer\\_Manual.pdf](http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT_Observer_Manual.pdf). Les guides d'identification concernant les thonidés et les espèces apparentées surgelées, conçus par le consortium, ont été révisés par le SCRS. Ces guides seront, comme de coutume, mis à la disposition des observateurs de l'ICCAT avant le déploiement.

### Financement

Des informations sur le budget, les contributions et les dépenses de ce programme sont présentées dans le rapport financier du Secrétariat (**STF-202/2017**).

Le niveau de financement requis pour 2018-2019 dépendra du nombre de déploiements prévus par les CPC participantes, du nombre de CPC participant au programme et de la question de savoir si les prix actuellement facturés par le consortium sont maintenus ou accrus. Le budget final pour la période à venir sera diffusé aux participants le plus tôt possible avant le renouvellement du contrat.

Tableau 2. Résumé des déploiements réalisés d'octobre 2016 à octobre 2017.

Numéro de requête ICCAT	Navire de charge	Embarqué	Débarqué	Rapport/données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
187/16	SHOTA MARU	Le Cap	Singapour	03/10/2016	OUI	10/08/2016	29/09/2016	52	1077,26	15.786,75	14,65
	AT000LBR00022	Afrique du Sud									
188/16	IBUKI	Le Cap	Dakar	03/11/2016	OUI	03/09/2016	21/10/2016	51	1894,17	14.953,84	7,89
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	Sénégal								
189/16	TAISEI MARU NO.24	Le Cap	Le Cap	01/12/2016	OUI	07/09/2016	16/11/2016	70	2876,00	20.638,77	7,18
	AT000JPN00571	Afrique du Sud									
190/16	FUTAGAMI	Le Cap	Port Louis	18/01/2017	OUI	13/10/2016	12/12/2016	60,5	521,67	16.503,19	31,64
	AT000LBR00016	Afrique du Sud	Maurice								
191/16	GENTA MARU	Le Cap	Le Cap	13/02/2017	OUI	28/10/2016	19/12/2016	53	1596,90	15.595,11	9,77
	AT000LBR00006	Afrique du Sud									
192/16	CHITOSE	Le Cap	Port Luis	08/03/2016	OUI	05/12/2016	22/02/2017	82	3386,60	24.583,40	7,26
	AT000SGP00001	Afrique du Sud									
193/16	TAISEI MARU NO.15	Le Cap	Le Cap	01/02/2017	OUI	25/11/2016	28/01/2017	66	2022,75	18.003,48	8,90
	AT000JPN00651	Afrique du Sud									
194/16	SHOTA MARU	Walvis Bay	Le Cap	08/03/2017	OUI	31/12/2016	27/02/2017	59	1613,21	16.574,06	10,27
	AT000LBR00022	Namibie	Afrique du Sud								
195/17	CHIKUMA	Panama City	Cristobal	26/05/2017	OUI	16/02/2017	24/04/2017	71	3227,74	21.846,80	6,77
	AT000LBR00003		Panama								
196/17	LADY TUNA	Yalova,	Cristobal	26/05/2017	OUI	03/03/2017	15/01/2017	55	2466,84	17.127,43	6,94
	AT000PAN00199	Turquie	Panama								
197/17	VICTORIA II	Balboa	Singapour	15/06/2017	OUI	28/02/2017	25/05/2017	90	1742,40	27.065,17	15,53
	AT000LBR00008	Panama									
198/17	TAISEI MARU NO.24	Le Cap	Le Cap	31/05/2017	OUI	24/03/2017	17/05/2017	57	2230,59	15.548,46	6,97
	AT000JPN00651	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
199/17	FUTAGAMI	Le Cap	Le Cap	25/08/2017	OUI	28/04/2017	29/06/2017	65	1458,87	18.386,80	12,60
	AT000LBR00016	Afrique du	Afrique du Sud		(Soumission						

15 novembre 2017 (17:52)

Numéro de requête ICCAT	Navire de charge	Embarqué	Débarqué	Rapport/données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
		Sud			tardive)						
200/17	IBUKI	Le Cap	Singapour	28/08/2017	OUI	10/05/2017	07/08/2017	58,5	2302,22	15.957,63	6,93
	AT000PAN00163	Afrique du Sud									
201/17	TAISEI MARU NO. 15	Le Cap	Singapour	05/09/2017	OUI	30/05/2017	24/08/2017	65,5	1951,35	17.867,09	9,16
	AT000JPN00651	Afrique du Sud									
202/17	CHIKUMA	Le Cap	Port Louis		OUI	08/08/2017					
	AT000LBR00003	Afrique du Sud	Maurice								
203/17	GENTA MARU	Le Cap	Le Cap		OUI	08/08/2017					
	AT000LBR00006	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
204/17	Annulé	Annulé									
205/17	VICTORIA II	Le Cap	Singapour		OUI	30/08/2017					
	AT000LBR00008	Afrique du Sud									
206/17	TAISEI MARU NO.24	Le Cap	Le Cap			29/09/2017					
	AT000JPN00651	Afrique du Sud	Afrique du Sud								

\* À l'exception des dépenses de formation, de matériel et du Secrétariat.

\*\* Aucun « Rapport final » reçu à ce jour

15 novembre 2017 (17:52)

## TRANSBORDEMENT AU PORT

Les rapports sur les transbordements au port sont présentés à l'**Annexe 1**. Le **Tableau 3** présente un résumé des informations reçues.

**Tableau 3.** Rapports sur les transbordements au port reçus (informations disponibles au **13 octobre 2017**).

Aucune information : Aucun rapport reçu et le Secrétariat ne sait pas si cette exigence est applicable.  
 Non reçu : La CPC a déclaré que l'exigence était applicable mais le rapport n'a pas été reçu.  
 Non applicable : La CPC a indiqué au Secrétariat que cette exigence de déclaration n'était pas applicable ou que ces transbordements n'avaient pas eu lieu en 2016. Les caractères gras indiquent que l'information a été déclarée mais d'autres rapports indiquent une possible activité de transbordement au port.  
 Reçu : Rapport reçu de la CPC.

TRANSBORDEMENT AU PORT			
<b>Albanie</b>	<i>Non applicable</i>	Mauritanie	Aucune information
<b>Algérie</b>	<i>Non applicable</i>	<b>Mexique</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Angola</b>	<i>Non applicable</i>	<b>Namibie</b>	<i>Non applicable</i>
Barbade	Aucune information	Nicaragua	Aucune information
<b>Belize</b>	<i>Reçu</i>	<b>Nigeria</b>	<i>Non applicable</i>
Brésil	Aucune information	<b>Norvège</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Canada</b>	<i>Non applicable</i>	Panama	Non reçu
Cap-Vert	Aucune information	Philippines	Non reçu
<b>Chine</b>	<i>Reçu</i>	<b>Russie</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<i>Reçu</i>	<b>Sao Tome</b>	<i>Aucune information</i>
<b>Curaçao</b>	<i>Reçu</i>	<b>Sénégal</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Égypte</b>	<i>Non applicable</i>	Sierra Leone	Aucune information
Guinée équatoriale	Aucune information	<b>Afrique du Sud</b>	<i>Non applicable</i>
<b>El Salvador</b>	<i>Reçu</i>	<b>Saint-Vincent-et-les-Grenadines</b>	<i>Non applicable</i>
<b>UE</b>	<i>Reçu (Malte)*</i>	<b>Syrie</b>	<i>Non applicable</i>
<b>France (SPM)</b>	<i>Non applicable</i>	<b>Trinidad &amp; Tobago</b>	<i>Non applicable</i>
Gabon	Aucune information	<b>Tunisie</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Ghana</b>	<i>Reçu</i>	<b>Turquie</b>	<i>non applicable**</i>
Guinée Bissau	Aucune information	<b>Uruguay</b>	<i>Non applicable</i>
Rép.de Guinée	Aucune information	<b>RU-TO</b>	<i>Non applicable</i>
Guatemala	Aucune information	<b>ÉTATS-UNIS</b>	<i>Non applicable</i>
Honduras	Aucune information	<b>Vanuatu</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Islande</b>	<i>Non applicable</i>	<b>Venezuela</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Japon</b>	<i>Reçu</i>	<b>Bolivie</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Corée</b>	<i>Reçu</i>	<b>Taïpei chinois</b>	<i>Reçu</i>
<b>Liberia</b>	<i>Reçu</i>	<b>Costa Rica</b>	<i>Non applicable</i>
<b>Libye</b>	<i>Non applicable</i>	Guyana	Aucune information
<b>Maroc</b>	<i>Non applicable</i>	<b>Suriname</b>	<i>Non applicable</i>

\* pour des navires sous pavillon d'une tierce partie

\*\* un cas de force majeure a été signalé, mais n'a généralement pas lieu en Turquie pour le transbordement au port. Les deux navires concernés étaient sous pavillon d'une tierce partie.

**Résumé du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT en 2017**  
**Rapport annuel des prestataires**

## 1. Introduction

En 2006, l'ICCAT a adopté la Recommandation 06-11, récemment actualisée par la Rec. 16-15, établissant un programme pour le transbordement en réponse aux préoccupations suscitées par le fait que les opérations de transbordement en mer constituaient une lacune dans le schéma d'exécution de la Commission. MRAG Ltd et Capricorn Fisheries Monitoring cc (le « Consortium ») met en œuvre le Programme régional d'observateurs (ROP) depuis son lancement au mois d'avril 2007.

Le ROP vise à dissiper les inquiétudes des CPC en ce qui concerne le blanchiment des prises thonières illicites, non réglementées et non déclarées (IUU) en effectuant un suivi des transbordements en mer des grands navires de pêche palangriers pélagiques (LSPLV) qui opèrent dans la zone de la Convention. La Rec. 12-06 stipule que tous les thonidés, espèces apparentées et autres espèces capturées en association avec ces espèces qui ont été capturés dans la zone de la Convention de l'ICCAT doivent être transbordés dans un port. Or, les Parties contractantes peuvent autoriser des transbordements en mer sous réserve que le navire de charge (CV) dispose d'un VMS et qu'un observateur de l'ICCAT dûment formé se trouve à bord pour contrôler le processus.

## 2. Déploiements

Le présent rapport fournit un résumé de la dixième année d'activités du ROP, couvrant les déploiements de l'ICCAT 186/16 à 201/17 réalisés entre septembre 2016 et août 2017.

### 2.1 Résumé des déploiements

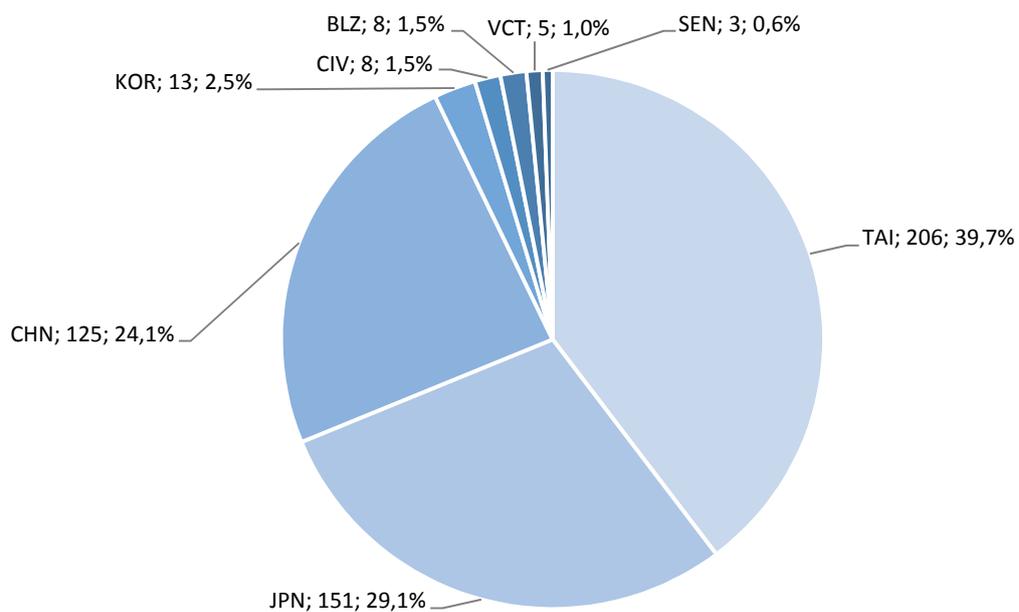
Au total, 519 transbordements ont fait l'objet d'un suivi au cours de 15 sorties comprenant 903 jours en mer, le déploiement durant en moyenne 60 jours. Le poids total des poissons observés qui étaient transbordés au cours de cette période s'est élevé à 30.414 t. Un résumé des principaux chiffres de tous les déploiements est fourni au **Tableau 1**. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'année antérieure, avec une hausse de 24% des jours en mer et une augmentation de 5,4% du poids total transbordé.

Sur les 519 transbordements, 40% provenaient de navires sous pavillon du Taipei chinois, 29% de navires sous pavillon japonais et 24% de navires sous pavillon chinois (**Figure 1**). Les autres pavillons ayant procédé à des transbordements sont la Corée, St. Vincent et les Grenadines, le Belize, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

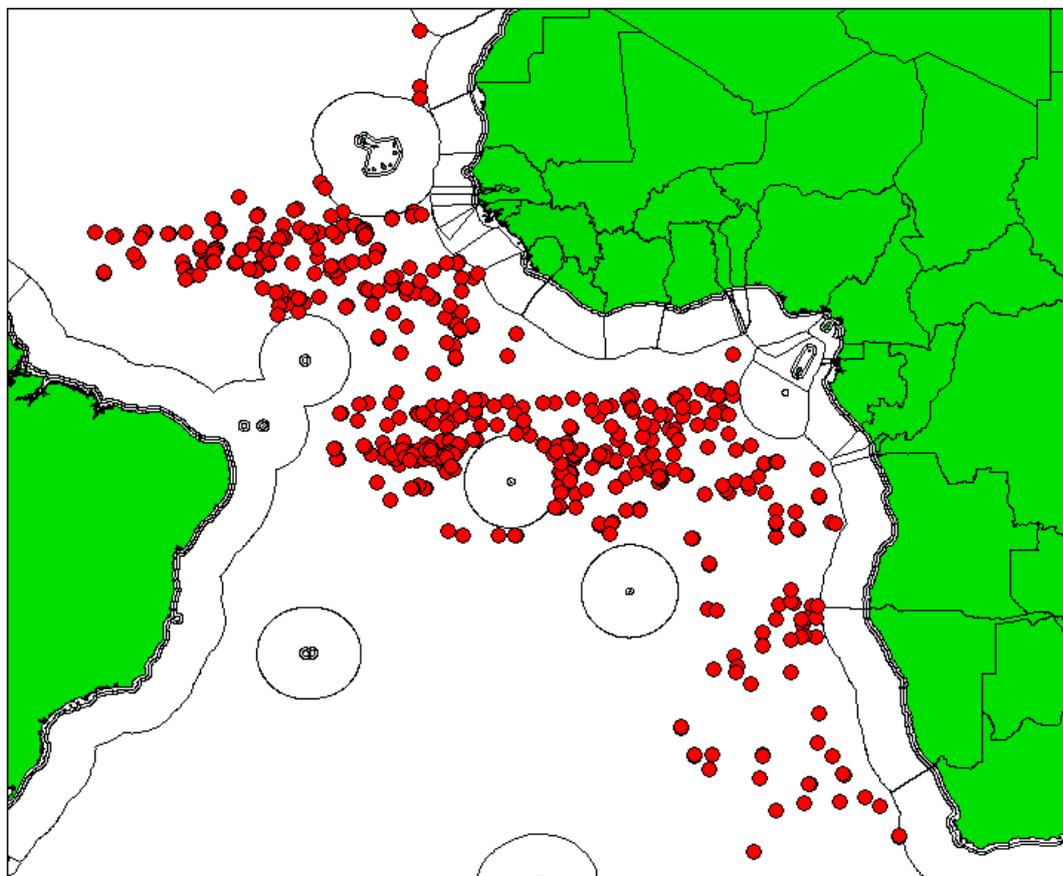
Les emplacements de tous les débarquements sont indiqués à la **Figure 2**.

Tableau 1. Résumé des transbordements 186/16 à 201/17.

<i>N°</i>	<i>Nom du navire</i>	<i>Nom de l'observateur</i>	<i>Date embarqué</i>	<i>Date débarqué</i>	<i>Port arrivée</i>	<i>Port départ</i>	<i>Jours en mer</i>	<i>No transbordements</i>	<i>Poisson transbordé (t)</i>
186	Victoria II	Tony Dimitrov	29-juillet-16	16-sept-16	Singapour	Le Cap	49,48	34	1658,67
187	Shota Maru	Belinda Moya	11-août-16	27-sept-16	Le Cap	Singapour	46,77	9	1077,26
188	Ibukil	Mzwandile Silekwa	03-sept-16	21-oct-16	Le Cap	Dakar	48,69	36	1894,17
189	Taisei Maru No.24	Ricardo Silva	08-sept-16	14-nov-16	Le Cap	Le Cap	66,96	42	2876,00
190	Futagami	Eddie Higgins	13-oct-16	12-déc-16	Le Cap	Port Louis	60,38	12	521,67
191	Genta Maru	Bruce Biffard	28-oct-16	19-déc-16	Le Cap	Le Cap	51,79	28	1596,90
192	Chitose	Julio Ocon	06-déc-16	21-fév-17	Le Cap	Port Louis	76,67	64	3386,60
193	Taisei Maru No. 15	Hentie Heyns	25-nov-16	28-janv-17	Le Cap	Le Cap	63,98	43	2022,75
195	Chikuma	Maurice O'Malley	08-fév-17	24-avr-17	Panama City	Cristobal	74,62	43	3227,74
196	Lady Tuna	Pedro Costa	05-mars-17	23-avr-17	Panama City	Cristobal	49,21	31	2466,84
197	Victoria II	Erich Gericke	01-mars-17	25-mars-17	Panama City	Singapour	23,85	21	1742,40
198	Taisei Maru no.24	Zama Vilakazi	24-mars-17	17-mai-17	Le Cap	Le Cap	54,02	37	2230,59
199	Futagami	Joaquim Bonito	28-avr-17	29-juin-17	Le Cap	Singapour	61,95	28	1458,87
200	Ibuki	Brandon Scott	10-mai-17	07-août-17	Le Cap	Singapour	89,34	53	2302,22
201	Taisei Maru No.15	Tony Dimitrov	30-mai-17	23-août-17	Le Cap	Singapour	84,90	36	1951,35



**Figure 1.** Transbordements par État de pavillon entre août 2016 et août 2017 par nombre et pourcentage du total.



**Figure 2.** Emplacements des transbordements observés à partir des déploiements indiqués au Tableau 1.

15 novembre 2017 (17:52)

Un récapitulatif des déploiements du ROP (observateurs activement en mer) de 186/16 à 201/17 est fourni aux **Figure 3**, **Figure 4**, **Figure 5** et **Figure 6**. Il ne se dégage pas de forte tendance sur toute l'année.

Les **Figure 5** et **Figure 6** montrent les taux de transfert et le volume transféré par transbordement, respectivement et restent similaires aux années précédentes.

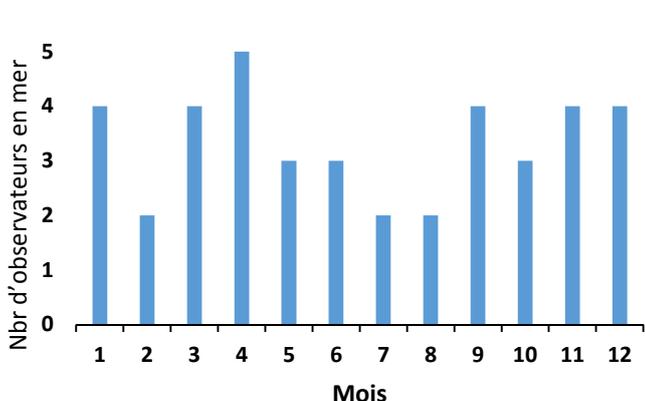


Figure 3. Nombre d'observateurs déployés par mois.

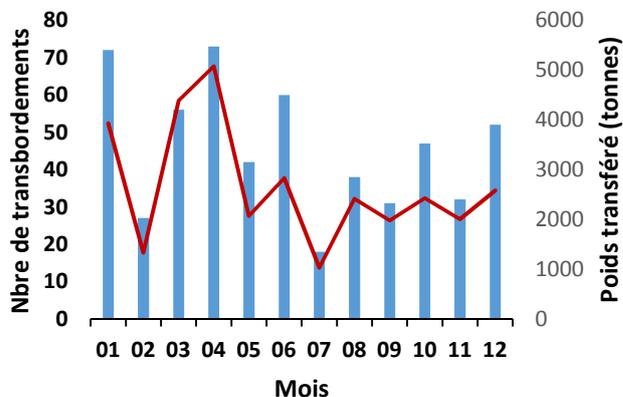


Figure 4. Nombre de transbordements et poids transférés (tous les poissons, ligne rouge) par mois.

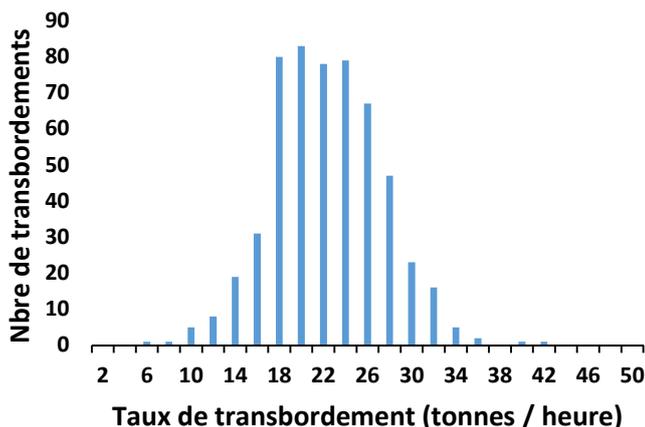


Figure 5. Taux de transbordement (tonnes / heure).

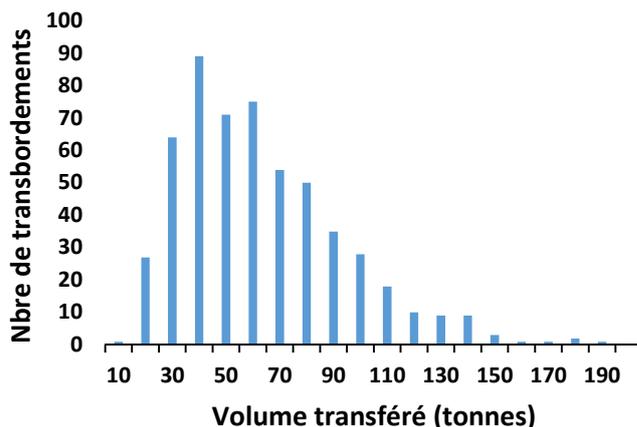


Figure 6. Quantités transférées par transbordement (tonnes).

2.2 Transbordements au sein des ZEE

Aucun transbordement n'a été réalisé dans les ZEE.

2.3 Procédure et logistique

La procédure de demande de déploiement est demeurée la même que celle précédemment décrite par le consortium dans l'examen annuel du ROP-ICCAT.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les navires se sont déplacés entre les zones de la CTOI et de l'ICCAT en cinq occasions pendant lesquelles l'observateur est resté à bord du navire.

15 novembre 2017 (17:52)

**3. Identification des espèces**

Les méthodes utilisées par les observateurs aux fins de l'identification des espèces et les procédures de déclaration sont demeurées les mêmes et celles-ci sont détaillées dans les rapports antérieurs (ICCAT 2011).

**4. Thon rouge du Sud**

Depuis l'adoption, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT, tout thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi de la capture (CMF) qui doit être contresigné par l'observateur. Pendant la période couverte par le présent rapport, du thon rouge du Sud a été transbordé en 32 occasions au cours de quatre déploiements, et un total de 1.470,87 t a été déclaré (**Tableau 2**). Les observateurs élaborent un rapport distinct pour la CCSBT au cours de chaque sortie où du thon rouge du Sud est transbordé.

**Tableau 2.** Transbordements de thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) au cours de la dernière année.

N <sup>o</sup> requête	Nom du navire	N <sup>o</sup> navire de charge ICCAT	N <sup>o</sup> TS	Date	Nbr de poissons	Poids déclaré (t)
187	Shota Maru	AT000LBR00022	1	22/08/2016	1900	93,501
187	Shota Maru	AT000LBR00022	2	25/08/2016	1036	53,246
187	Shota Maru	AT000LBR00022	3	26/08/2016	968	47,025
187	Shota Maru	AT000LBR00022	4	28/08/2016	1012	51,577
187	Shota Maru	AT000LBR00022	5	29/08/2016	612	30,065
187	Shota Maru	AT000LBR00022	6	30/08/2016	747	45,011
187	Shota Maru	AT000LBR00022	7	31/08/2016	800	42,024
187	Shota Maru	AT000LBR00022	8	03/09/2016	1474	43,802
187	Shota Maru	AT000LBR00022	9	05/09/2016	712	36,746
189	Taisei Maru No.24	AT000JPN00571	1	15/09/2016	850	47,213
189	Taisei Maru No.24	AT000JPN00571	2	18/09/2016	975	48,013
189	Taisei Maru No.24	AT000JPN00571	35	01/11/2016	505	49,329
199	Futagami	AT000LBR00016	20	16/06/2017	894	42,787
199	Futagami	AT000LBR00016	21	19/06/2017	994	44,512
199	Futagami	AT000LBR00016	22	19/06/2017	1012	46,26
199	Futagami	AT000LBR00016	23	19/06/2017	919	43,257
199	Futagami	AT000LBR00016	24	20/06/2017	941	44,106
199	Futagami	AT000LBR00016	25	21/06/2017	949	44,048
199	Futagami	AT000LBR00016	26	23/06/2017	925	44,491
199	Futagami	AT000LBR00016	27	24/06/2017	772	28,257
199	Futagami	AT000LBR00016	28	26/06/2017	888	45,583
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	1	01/06/2017	1021	46,966
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	2	02/06/2017	802	37,694
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	28	12/07/2017	1187	51,041
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	29	13/07/2017	1015	45,675
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	30	14/07/2017	945	47,25
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	31	14/07/2017	912	47,424
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	32	17/07/2017	886	46,958
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	33	29/07/2017	799	45,543
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	34	29/07/2017	794	35,73
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	35	30/07/2017	1017	48,816
201	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	36	31/07/2017	920	46,92

15 novembre 2017 (17:52)

## 5. Estimation du poids

La méthodologie employée par les observateurs pour estimer les poids au transbordement demeure la même que celle antérieurement décrite par le Consortium (ICCAT 2011).

## 6. Formation des observateurs

Actuellement, il existe 87 observateurs de l'ICCAT enregistrés (**Appendice 1**), même si certains ne participent plus activement au programme. En raison de la rotation naturelle du personnel, il est important de dispenser régulièrement une formation ; les observateurs qui ont reçu la formation de l'ICCAT depuis le dernier rapport annuel sont répertoriés au **Tableau 3**.

Avec le consentement préalable de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT, les observateurs formés dans le cadre de l'un des programmes seront disponibles en tant qu'observateurs pour les trois organisations. Ceci permet de réduire les coûts et de garantir un niveau élevé d'intégrité des données entre les ORGP. Cela permet aussi aux observateurs de demeurer sur le navire si celui-ci traverse les zones des ORGP afin d'économiser sur les coûts de déploiement (Section 2.3).

Afin de refléter cette disposition, un seul numéro d'observateur et une carte d'identification unique valables pour les trois ORGP sont octroyés aux observateurs.

**Tableau 3.** Formation de l'ICCAT dispensée au cours de la dernière année.

<i>Nom de l'observateur</i>	<i>Lieu de la formation</i>
Nick French	Londres
Ivan Barac	Londres
Joao Nuno Sousa De Mendonca Goncalves	Londres
Joaquim Bonito	Londres
Silvestre Ramos Natario	Londres
Rob Cooper	Le Cap
Sami Yildiz	Alanya
Levent Ali Erkal	Alanya
Alice Clement	Londres
Manuel Garcia Polo	Londres
Gema Maria Canal Perez	Londres
Johan Beets	Le Cap

## 7. Base de données du Programme d'observateurs

La base de données continue à être actualisée en tant que de besoin et elle contient actuellement les données de 5.471 transbordements.

## 8. Exigences supplémentaires instaurées par la Recommandation 12-06

En 2012, l'ICCAT a adopté un certain nombre de changements à apporter au ROP concernant principalement les observateurs embarqués à bord des LSPLV avant le transbordement afin de vérifier plusieurs questions relatives à l'application. Celles-ci sont esquissées dans la Recommandation 12-06 et les changements ont été résumés dans le rapport annuel du ROP de 2013 (ICCAT 2013). À titre de référence, une liste des infractions et des codes utilisés par les observateurs pour les déclarer figure au **Tableau 4**.

15 novembre 2017 (17:52)

**Tableau 4.** Description et code du cas de non-application potentielle (PNC).

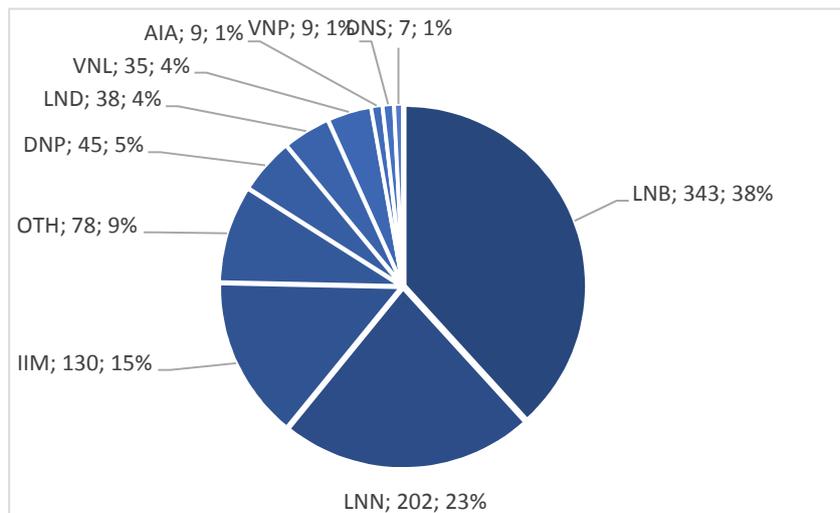
Cas de PNC	Code
<b>Général</b>	
L'observateur a été empêché d'exercer ses fonctions à bord du LSPLV	GLV
<b>Document / Vérification</b>	
Déclaration de transbordement non remplie	DTD
Transbordement dans la ZEE sans l'autorisation de l'État côtier	DEZ
Transbordements non documentés de poissons reçus par le LSPLV	DFR
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation préalable de transbordement à l'observateur	DNP
Autorisation préalable de transbordement non conforme avec l'État de pavillon	DNS
<b>VMS</b>	
Aucun VMS n'a été montré à l'observateur à bord du LSPLV	VNP
Aucun témoin lumineux visible sur le dispositif VMS	VNL
<b>ATF</b>	
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation de pêche à l'observateur	ANP
Autorisation de pêche non conforme avec l'État de pavillon	ANS
Dates d'autorisation de pêche non valides	AID
Autorisation de pêche non valide dans la zone de l'ICCAT	AIA
<b>Carnet de pêche</b>	
Le LSPLV n'a pas présenté de carnet de pêche à l'observateur	LNP
Données incorrectes saisies dans le carnet de pêche	LEI
Carnet de pêche non relié	LNB
Feuilles du carnet de pêche non numérotées	LNN
<b>Identification</b>	
Navire dépourvu de numéro ICCAT participant aux opérations de transbordement	INN
Les marques ne sont pas correctement affichées sur le LSPLV	IIM
<b>CCSBT</b>	
Aucun document de capture de la CCSBT n'a été présenté pour le SBT	CND
SBT non ciblé individuellement	CNT
<b>Autre</b>	
Autre cas non couvert ailleurs	OTH

Depuis que la Recommandation est entrée en vigueur, 718 PNC ont été signalés par les observateurs sur 70 déploiements, dont 96 se sont produits dans la période couverte par le présent rapport, soit une réduction par rapport à l'année précédente (133 PNC) malgré une augmentation du nombre de transbordements réalisés. Depuis le dernier rapport annuel, les PNC n'ont pas tous été envoyés aux CPC. Les PNC les plus communs (p.ex. carnet de pêche non relié) n'ont pas été envoyés si le LSPLV a été signalé pour le même PNC au cours des 12 mois antérieurs ; toutefois, le PNC était saisi dans les registres du consortium.

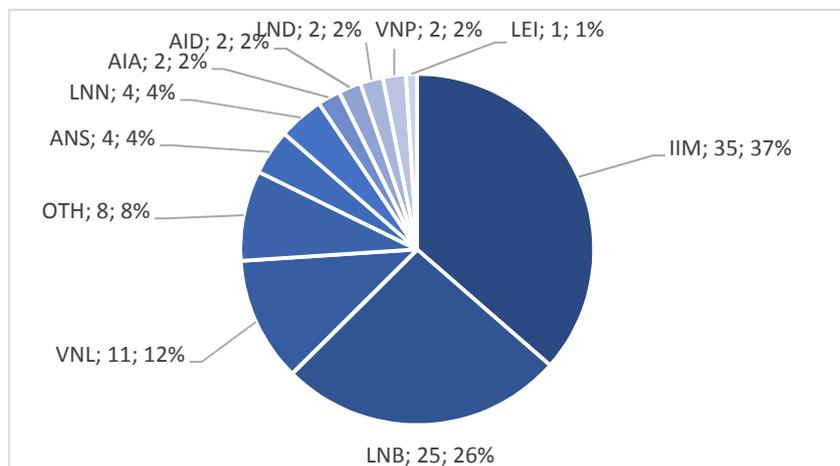
15 novembre 2017 (17:52)

Contrairement aux années précédentes, les PNC les plus fréquents signalés au cours de la période de déclaration concernaient le marquage des navires (37%), même si les questions liées au carnet de pêche étaient également prédominantes (33% dans toutes les catégories liées au carnet de pêche). Alors que le nombre de PNC concernant le marquage des navires a légèrement augmenté cette année par rapport à l'année dernière, cette différence était due en grande partie à une forte réduction du nombre de PNC communiqués liés au carnet de pêche. La plupart des PNC liés au marquage des navires ont été communiqués car les marquages étaient effacés ou masqués par de la rouille ou des algues. L'unité VMS de plusieurs navires ne disposaient pas non plus d'un témoin lumineux visible.

Le nombre et la proportion de PNC sont indiqués à la **Figure 7** et **Figure 8**. Ces figures indiquent tous les PNC émis dans le cadre du programme depuis l'introduction des PNC (**Figure 7**) et les PNC émis pendant la période couverte par le présent rapport (**Figure 8**).



**Figure 7.** Nombre et proportion des PNC émis depuis l'introduction des PNC au programme.



**Figure 8.** Nombre et proportion des PNC émis pendant la période couverte par le présent rapport.

**9. Conclusions et recommandations**

Le programme ICCAT à bord des LSPLV (transbordement) fonctionne maintenant depuis neuf ans. Le programme fonctionne sans heurts et ne présente aucune difficulté particulière. Le consortium demeure très attaché au programme et les deux partenaires continuent à collaborer étroitement afin de réaliser les déploiements nécessaires d'observateurs tout en conservant les normes et la qualité des observateurs. Tout est mis en œuvre pour garantir une efficacité optimale des déploiements et pour en minimiser les coûts.

**15 novembre 2017 (17:52)**

---

Étant donné que l'exigence en matière d'inspection des navires prévue par la Rec. 16-15 est désormais en vigueur depuis cinq ans, le consortium réitère sa recommandation de ces deux dernières années, à savoir que les critères pour signaler un PNC soient réexaminés, notamment pour les cas mineurs de non-application, comme le fait d'être en possession d'un carnet de pêche non relié. Ceux-ci pourraient être consignés dans le rapport final, mais l'observateur n'aurait pas besoin de les signaler pendant son déploiement.

La sécurité des observateurs reste la priorité du Consortium qui remet à tous les opérateurs des téléphones par satellite et des balises de localisation personnelles.

## Observateurs de l'ICCAT ayant reçu une formation

<i>Nom de l'observateur</i>	<i>N° ICCAT</i>
Jonathon Roe	002
Jano Van Heerden	003
Ramon Benedet	004
Elcimo Pool	005
Ebol Rojas	006
Ethan Brown	007
Raymond Manning	008
Hendrik Crous	009
Peter Lafite	010
Andy Williams	011
Rob Gater	134
Keith Patterson	014
Gary Breedt	015
David Hughes	016
Ross James	017
Schalk Visagie	018
Bruce Biffard	019
Nick Wren	020
Chris Stump	022
Clinton Grobber	023
Fredrick Swan	025
Barrie Rose	026
Andrew Deary	027
Tom Gerrard	028
Jonathon Newton	029
Jane Le Lec	031
Zama Vilakazi	033
Jacques Combrinck	034
Thomas Franklin	037
Robert Clark	038
Henry John Heyns	041
Stephen Westcott	042
Tudor David Smith	043
Aaron Derek Mair	045

15 novembre 2017 (17:52)

<i>Nom de l'observateur</i>	<i>N° ICCAT</i>
Martin Ward	046
Sam Rush	047
Neil Davidson	048
Taylan Koken	101*
Julio Ocon	102
Pedro Costa	103
Basil Vilakazi	104
Jeffrey Heineken	105
Mzwandile Silekwa	106
David Virgo	107
Dwight Rees Dryer	108
Steven Young	109
Eddie Higgins	110
Alex Zalewski	111
Filipe Miguel de Sousa Rodrigues	112
John McDonagh	113
Ricardo Jorge Monteiro da Silva	114
Lindsay Jones	115
Carla Soler Carreras	116
Anton Tonchev Dimitrov	117
Pedro de Jesus	118
Llewellyn Lewis	119
Samantha Clifton	120
Alistair Burls	121
Stewart Norman	122
Anthony Donnelly	123
Rebeca Ocon	124
John Caddle	125
Zara Cleere	126
Hakan Yilmazyerli	127
Maurice O'Malley	128
Philip Augustyn	129
Philip Robyn	130
Brandon Scott	131
Daniel Droste	132

15 novembre 2017 (17:52)

---

<i>Nom de l'observateur</i>	<i>N° ICCAT</i>
Jose Miguel Garcia Rebollo	135
Israel Ribeiro	136
Belinda Moya	137
Toni Trevizan	138
Juan Pablo Melguizo	139
Nick French	140
Erich Gericke	141
Ivan Barac	142
Joao Nuno Sousa De Mendonca Goncalves	143
Joaquim Bonito	144
Silvestre Ramos Natario	145
Rob Cooper	146
Sami Yildiz	147
Levent Ali Erkal	148
Alice Clement	149
Manuel Garcia Polo	150
Gema Maria Canal Perez	151
Johan Beets	152

\*Les nouveaux numéros des cartes d'identification commencent maintenant à partir de 101 depuis l'introduction d'une carte d'identification unique pour les programmes d'observateurs des transbordements de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT de sorte que le numéro d'identification de l'observateur sera le même pour les trois programmes.

### Rapports exhaustifs Évaluation du contenu et des conclusions des rapports des observateurs

La Rec. 16-15, paragraphe 22 stipule que « Les CPC de pavillon des LSPLV qui ont réalisé des transbordements au cours de l'année précédente et les CPC de pavillon des navires de charge acceptant des transbordements devront déclarer chaque année, avant le 15 septembre, au Secrétaire exécutif :

- Les volumes de thonidés et d'espèces apparentées par espèce, (et, si possible, par stock) transbordés au cours de l'année précédente.
- Les volumes d'autres espèces capturées en association avec des thonidés ou des espèces apparentées, par espèce, si connue, qui ont été transbordés au cours de l'année précédente.
- La liste des LSPLV ayant effectué des transbordements au cours de l'année précédente.
- Un rapport exhaustif évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs affectés sur les navires de charge ayant reçu un transbordement de leurs LSPLV. Ces rapports doivent être mis à la disposition de la Commission et à ses organes subsidiaires pertinents à des fins d'examen. Le Secrétariat publiera ces rapports sur un site web protégé par mot de passe. »

Le Belize, la Chine, le Taïpei chinois, la Côte d'Ivoire, le Japon, la Corée, le Sénégal et St. Vincent et les Grenadines participent actuellement au ROP pour les transbordements. Des rapports ont été remis par toutes ces CPC à l'exception de St. Vincent et les Grenadines. Les documents soumis par le Belize et la Côte d'Ivoire incluait la liste des transbordements et des navires mais pas de rapport exhaustif évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs. Il est à noter que les quantités transbordées par ces deux parties étaient très petites et qu'aucun PNC n'a été soulevé pour le Belize pour 2016/17.

Les quantités de thonidés et espèces apparentées par espèce, ainsi que la liste des navires figurent à l'Annexe 1 du document PWG-402/17. Les rapports exhaustifs soumis à ce jour sont inclus ci-après.

#### **CHINE : Rapport exhaustif évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs affectés sur les navires de charge ayant reçu un transbordement de leurs LSTLV chinois en 2016**

##### *Qualité du résumé du transbordement*

Le rapport de l'observateur est de grande qualité et son contenu est riche, très informatif et détaillé. Il souligne notamment de possibles infractions observées pendant les transbordements, ce qui nous permet de vérifier les activités de transbordement conformément aux recommandations de l'ICCAT et d'améliorer les performances de notre flotte.

##### *Qualité des données se rapportant aux quantités observées et consignées par l'observateur*

Il ressort clairement que les observateurs ont bien terminé leur travail en vérifiant, annotant et estimant de façon détaillée les produits transbordés, ce qui nous aide également à vérifier les données de capture et à apprendre la distribution détaillée de la capture.

##### *Qualité de la vérification du marquage des navires de pêche*

Le travail de vérification du marquage des navires de pêche réalisé par l'observateur est satisfaisant. Le marquage des navires est un aspect important et tous les LSTLV chinois doivent arborer l'IRCS, le nom du navire et le port d'attache conformément aux spécifications standard de la FAO pour le marquage et l'identification des navires de pêche et les recommandations de l'ICCAT.

Lorsqu'un observateur détecte un cas potentiel de non-application, p.ex. si le marquage, comme le nom du navire, n'est pas clairement identifiable, en raison principalement de fortes rafales de vent et de fortes vagues et de la bio-détérioration due à la prolifération d'algues pendant de longues périodes en mer, nous demandons au propriétaire du navire de refaire le marquage, dès que le navire aura rejoint le port.

Toutefois, en ce qui concerne le NRN, les navires chinois ont été accusés à plusieurs reprises de ne pas arborer le NRN sur la coque. À cet égard, je souhaite signaler que la réglementation d'inspection du navire de la Chine ne requiert pas ce marquage sur la coque du navire.

15 novembre 2017 (17:52)

---

#### *Qualité de la vérification de l'autorisation de transbordement*

Le travail d'identification de l'autorisation de transbordement du navire par l'ICCAT est satisfaisant. Habituellement, nous transmettons à celui-ci et demandons au capitaine du navire de pêche de montrer à l'observateur la lettre d'autorisation de transbordement au préalable.

Il convient de noter que chaque navire de pêche chinois opérant dans les eaux en dehors de la juridiction chinoise doit être détenteur d'une licence de pêche en haute mer où toutes les informations requises sont consignées, telles que les caractéristiques de base du navire, l'indicatif d'appel radio, le numéro d'immatriculation, etc.

#### *Qualité de la vérification du carnet de pêche*

Le travail de vérification des carnets de pêche s'est avéré satisfaisant.

Tous les LSTLV chinois doivent garder le carnet de pêche à bord de chaque navire et consigner les activités de pêche de façon exacte ; la déclaration inclut les prises d'espèces cibles de thonidés et les prises accessoires. Il convient de noter qu'une nouvelle version du carnet de pêche est en fonctionnement depuis 2015, laquelle fournit davantage d'information sur plus d'espèces de requins et l'effort de pêche.

#### *Qualité de la vérification du VMS*

Le travail de vérification est satisfaisant et il s'agit d'un outil important pour vérifier l'unité VMS et l'état de déclaration à bord conformément à la recommandation de l'ICCAT. Tous les navires chinois sont équipés d'unités VMS à bord de chaque navire et transmettent leurs informations six fois par jour conformément à la recommandation de l'ICCAT.

Si l'observateur signale dans son rapport que l'unité VMS à bord d'un navire de pêche chinois est défectueuse, nous procéderons immédiatement à une vérification et localiserons la position du navire en question grâce à notre plateforme VMS. En fait, tous les systèmes VMS installés sur les navires de pêche chinois sont en bon état.

#### *Autres commentaires*

En règle générale, la Chine a bien réalisé le travail de transbordement en 2016. Quelques navires chinois ont été accusés de non-application potentielle ; nous soumettrons nos conclusions le plus tôt possible et demanderons à l'armateur du navire de pêche de prendre des actions concrètes visant à rectifier la non-application. Toutefois, en raison de la barrière des langues, les capitaines chinois n'ont pas compris certaines questions des observateurs et n'ont donc pas fourni les bons certificats ou explications, donnant lieu à des infractions inutiles de la part des navires chinois lors de l'inspection.

#### *Conclusion(s)*

Les rapports de transbordement récapitulent dans le détail les activités de transbordement selon divers aspects contenus dans les mesures de l'ICCAT et ceux-ci sont transmis à la flottille concernée en temps opportun. Ils jouent un rôle important dans la mise en œuvre du programme de transbordement des grands bateaux de pêche et permettent au Secrétariat et à chaque CPC de vérifier les activités de transbordement et d'améliorer les performances de chaque flottille par rapport aux mesures de gestion en question. La Chine continuera à coopérer étroitement avec l'ICCAT dans sa mise en œuvre du programme de transbordement en mer.

### **JAPON : Rapport exhaustif évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs affectés sur les navires de charge ayant reçu des transbordements de leurs LSTLV (2016).**

#### **1. Qualité des données se rapportant aux quantités observées et consignées par l'observateur.**

Nous confirmons que, dans la plupart des cas, la quantité transbordée déclarée par chaque LSTLV était équivalente au montant consigné par l'observateur.

#### **2. Vérification du nom du navire/du numéro ICCAT**

Nous vérifions tous les noms des navires/les numéros ICCAT des navires participant au transbordement.

15 novembre 2017 (17:52)

---

### **3. Autres commentaires**

Un total de 128 transbordements en mer a été réalisé par 60 LSTLV japonais en 2016. Les produits transbordés ont été inspectés par les fonctionnaires du gouvernement japonais dans les ports japonais dans lesquels ils ont été débarqués.

Un système de carnet de pêche électronique a été élaboré en coopération avec les industries pertinentes, et sa mise à l'essai a déjà démarré. Comme le nombre de navires qui introduisent les carnets de pêche électroniques est limité pour le moment, pour d'autres navires, des carnets de pêche reliés ont été introduits depuis la saison de pêche 2016 afin de garantir l'application des exigences en matière de carnets de pêche de l'ICCAT.

## **CORÉE : Rapport exhaustif évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs**

### **1. Qualité du résumé du transbordement**

Les rapports de transbordement ont généralement bien résumé les observations formulées par les observateurs des transbordements concernés.

### **2. Qualité des données se rapportant aux quantités observées et consignées par l'observateur**

La Corée estime que dans l'ensemble les données relatives aux quantités observées et consignées par l'observateur étaient bien reflétées.

### **3. Qualité de la vérification du marquage des navires de pêche**

La Corée estime que la qualité de la vérification des marquages des navires de pêche était généralement satisfaisante.

### **4. Qualité de la vérification de l'autorisation de pêche**

La Corée estime que la qualité de la vérification de l'autorisation de pêche était généralement satisfaisante.

### **5. Qualité de la vérification du VMS**

La Corée estime que la qualité de la vérification du VMS était généralement satisfaisante.

### **6. Conclusion(s)**

La Corée reconnaît le rôle important des observateurs pour les transbordements et se montre généralement satisfait de la qualité de leurs rapports.

## **SÉNÉGAL- Rapport exhaustif sur le transbordement 2017**

Au cours de l'année 2016 et de l'année 2017, Le Sénégal a autorisé le navire Diamalaye 1909, portant le n° ICCAT, AT000SEN00023, à opérer des transbordements en mer.

Le navire a opéré trois transbordements le 8 décembre 2016, le 26 mars 2017, et le 18 mai 2017 supervisées par les observateurs à 100%.

### **1. Déroulement des transbordements**

La première opération de transbordement a été effectuée sur le navire de charge GENTA MARU portant le numéro AT000LBR00006, le 8 décembre 2016 pour une quantité de 48 000 kg de thon obèse et de 3 500 KG de Yellowfin selon la déclaration de transbordement reçu par le Sénégal. L'observateur signale 48 950 kg de thon obèse et 3 612 kg de yellowfin.

La deuxième opération de transbordement a été effectuée le 26 mars 2017 sur le navire de charge M/V VICTORIA II DK5D3 AT000LBR00008 pour une quantité de 80 000 kg de thon obèse et 1 000 kg de yellowfin selon la déclaration de transbordement reçu par le Sénégal.

Toutefois, le rapport de l'observateur mentionne 88 700 kg de thon mixte contre 81 000 kg déclaré par le navire.

**15 novembre 2017 (17:52)**

La troisième opération de transbordement a été effectuée le 18 mai 2017 sur le navire de charge Futagami portant le numéro ICCAT AT000LBR00016.

L'observateur du Futagami qui est monté à bord du navire palangrier a relevé les quantités suivantes : 26.918 kg de thon obèse, 3.722 kg de yellowfin, 5.712 de poisson à rostre alors que le navire a déclaré 36 352 kg composé de 25 000 kg de thon obèse, 3 500 kg de yellowfin et 6 000 kg de poissons à rostre.

Les trois rapports d'observateurs ont mentionné les opérations de transbordement et les quantités de thons transbordés sur les navires de charge.

### **2. Inspections du navire**

Les observateurs ont procédé à des inspections du navire et ont signalé que les noms du navire, les marques, les autorisations et le VMS sont correctes.

L'observateur à bord du Genta Maru a mentionné l'absence de reliure du journal de pêche, qui n'est pas numéroté et le non enregistrement des activités de pêche.

L'observateur à bord du Victoria a signalé que lors de l'inspection du navire le journal de pêche est dactylographié mais n'est pas relié et numéroté.

En ce qui concerne spécifiquement l'inspection du Futagami du 18 mai 2017, l'observateur a mentionné l'absence de reliure du journal de pêche et sa non pagination. Il a fait remarquer dans son rapport que la licence et l'autorisation de transbordement qui ont été envoyées par fax au navire de charge mais qui n'ont pas été observées à bord.

### **3. Points de non-conformité:**

Les trois rapports signalent toutefois des points de non application potentiels qui portent essentiellement sur:

- 1) l'absence de reliure du journal de pêche;
- 2) l'absence de numérotation des pages du journal.
- 3) le non report des activités de pêche dans le journal (transbordement du 8 décembre 2016).

Les observateurs mentionnent que ces points de non application potentielle ont fait l'objet de rapports sauf pour transbordement du 8 décembre 2016.

### **Autres observations**

Aucune activité INN n'a été notée au cours des trois opérations de transbordement. Une association avec des mammifères marins a été observée lors du transbordement du 18 mai 2017. Les trois rapports ont été soumis aux commandants de bord du navire palangrier.

### **TAIPEI CHINOIS : Rapport sur le transbordement en mer en 2016**

Le Rapport suivant du Taipei chinois évalue le contenu et les conclusions des rapports des observateurs affectés sur les navires de charge ayant reçu un transbordement des LSTLV du Taipei chinois en 2016

Un total de 251 transbordements en mer a été réalisé par 52 LSTLV du Taipei chinois en 2016. Parmi ceux-ci certains PNC potentiels ont été détectés par les observateurs et à l'issue de la révision des rapports des observateurs, la plupart des questions concernaient l'érosion du marquage du navire et le dysfonctionnement du témoin lumineux du dispositif VMS. Les explications, approches et recommandations d'amélioration des questions susmentionnées sont indiquées ci-dessous.

### **Marquage de navires de pêche**

D'après les rapports des observateurs, certains cas potentiels de non-application détectés par les observateurs concernaient le marquage du navire (nom du navire pas clairement identifiable). En termes de caractéristiques opérationnelles, les navires de pêche en eaux lointaines du Taipei chinois opèrent généralement pendant de longues périodes en mer et la peinture du nom du navire peut être érodée par

**15 novembre 2017 (17:52)**

---

de fortes rafales de vent et de fortes vagues et de la bio-détérioration due à la prolifération d'algues pendant de longues périodes en mer. En conséquence, les autorités compétentes du Taipei chinois n'ont eu de cesse de rappeler aux armateurs et capitaines des navires le problème de l'érosion du marquage et leur ont demandé de le repeindre immédiatement une fois que le navire avait rejoint le port.

En outre, les armateurs des LSTLV du Taipei chinois espèrent que les observateurs pourront informer les capitaines immédiatement lors de la détection de problème d'érosion du marquage afin de pouvoir résoudre le problème dès que possible et de réduire au minimum la communication répétée de ce genre de problème.

***Témoin lumineux sur les unités de VMS***

En ce qui concerne les dispositifs VMS, certains cas potentiels de non-application détectés par les observateurs concernent le dysfonctionnement du témoin lumineux du dispositif VMS qui soulevait la question de savoir si le VMS était en mesure ou non de transmettre la position du navire. S'agissant des cas potentiels de non-application liés au dysfonctionnement du témoin lumineux du dispositif VMS, les autorités compétentes du Taipei chinois ont confirmé que ces navires de pêche avaient régulièrement transmis leurs positions tout au long des opérations. Il convient donc de noter que le fonctionnement et la capacité à transmettre les positions des navires du dispositif VMS ne peuvent pas être jugés simplement par le témoin lumineux allumé ou éteint car le dysfonctionnement de ce dernier ne peut pas interrompre la transmission de la position des navires.

En outre, en vue de s'assurer de la pleine opérationnalité du VMS, les navires de pêche en eaux lointaines du Taipei chinois sont tenus d'installer à bord au moins un dispositif VMS de rechange. Il est donc possible que les observateurs aient observé le dispositif de rechange et non l'unité VMS en fonctionnement. Il est recommandé que les observateurs confirment immédiatement avec le capitaine le dispositif VMS en fonctionnement afin de réduire ces malentendus.

***Autres commentaires***

Le Taipei chinois participe au ROP depuis son lancement et est très reconnaissant et félicite le Secrétariat et le MRAG pour leur contribution et les travaux réalisés. Le Taipei chinois souhaite réitérer son soutien aux travaux des observateurs et estime que le Programme fonctionnera sans heurts si les recommandations susmentionnées sont prises en considération.